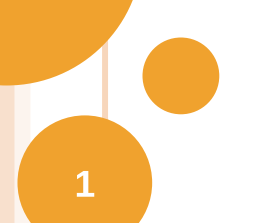


Commission 1 « Santé, solidarité et éducation »

Réunion du mercredi 15 mai 2013

« La protection de la vie privée sur Internet et les dangers des réseaux sociaux »



INTERVENANTS ET MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE PRÉSENTS :

- *Virginie LANGLET :*

  Conseil général / Correspondant Informatique et Libertés

- *Pascaline DURAND et Manuel VIVALDA :*

  Conseil général / Mission École des parents-Maison des enfants / Chef de projet et chargé d'animation

- *Laurent GHILARDI et Magali GHIPPONI :*

  Conseil général / Direction de l'Éducation, du Sport et de la Culture / Chargé de mission et chargée des animations et manifestations éducatives

Liste des Conseillers généraux jeunes de la commission 1 « santé, solidarité et éducation »

Canton	Prénom CGJ	Nom CGJ	Présent	Absent
Antibes-Biot	Alexia	MILOSEVIC	X	
Bar-sur-Loup	Thi-Maï	LAURENT	X	
Breil-sur-Roya	Sacha	HASSEN-KHODJA		X
Cagnes-sur-Mer centre	Laura	MARKOV	X	
Cannes-centre	Massinissa	ZEROUAL	X	
Cannes-est	Shane	LOMBARDO	X	
Grasse-nord	Margaux	PARENT	X	
Grasse-sud	Esmeralda	BEN BELGACEM	X	
l'Escarène	Thiéfaine	BRETON	X	
Lantosque	Marie	MORELLI	X	
Le Cannet	Antoine	MARTIN	X	
Menton-est	Maxime	SAUTRON		X
Menton-ouest	Emma	GRAFF	X	
Mougins	Cécilia	ARTUS	X	
Nice 1	Islem	MABROUK	X	
Nice 4	Camille	LALOUX	X	
Nice 5	Kévin	LE	X	
Nice 6	Rudy	ATTUEL	X	
Nice 8	Tatiana	REBMANN	X	
Nice 11	Axel	SCHNITZENBAUMER	X	
Nice 12	Stella	COLORADO		X
Roquebillière	Sarah	AMRANI	X	
Saint-Etienne-de-Tinée	Marine	CHEMIN	X	
Saint-Laurent-du-Var/Cagnes est	Marie	PEGURIER		X
Sospel	Nicolas	TISSERAND		X
Villefranche-sur-Mer	Lorenzo	MARREROS	X	

Président de la commission / Benjamine de la commission

Ordre du jour

- **14h30 / 14h35 (5 mns)** : Appel effectué par Lorenzo MARREROS, président de la commission 1.

- **14h35 / 14h40 (5 mns)** : Lecture de l’ordre du jour par M. GHILARDI avec rappel des travaux concernant la protection de la vie privée sur Internet et les dangers des réseaux sociaux effectués lors de la précédente réunion.

- **14h40 / 14h50 (10 mns)** : Retour sur le choix provisoire des supports et/ou actions de sensibilisation susceptibles d’être réalisés en fin de mandat dans le cadre de la campagne qui sera lancée par le CGJ en la matière. Les membres de la commission sont ensuite informés par M. GHILARDI des premières indications fournies par la direction de la communication quant à leur faisabilité et à leur opportunité, tout en précisant que les idées émises peuvent encore évoluer d’ici la fin de l’année scolaire.

La suite de la séance sera entièrement animée par Mme LANGLET, avec le concours de Mme DURAND et de M.VIVALDA.

- **14h50 / 15h10 (20 mns)** : Présentation d’une revue de presse consacrée aux actualités en lien avec les réseaux sociaux.

- **15h10 / 15h30 (20 mns)** : Point sur l’expression « troll », ce qu’elle désigne - c’est un message ayant un caractère provocateur pouvant confiner au harcèlement sur Internet - et comment l’appréhender.

- **15h30 / 15h40 (10 mns)** : Atelier de questions et réponses avec les jeunes sur les réseaux sociaux, en particulier sur leur emploi et sur le rapport qu’ont les utilisateurs avec eux (une définition de ce qu’est un réseau social sera également recherchée afin notamment de mieux cerner les fondements de leur succès).

- **15h40 / 16h05 (25 mns)** : Séquence consacrée à l’e-réputation, aux problèmes qu’elle peut engendrer ainsi qu’aux conseils permettant de bien la gérer dans le but d’éviter ou de résoudre les difficultés qui peuvent se présenter.

- **16h05 / 16h20 (15 mns)** : Pause.

- **16h20 / 16h45 (25 mns)** : Reprise de la séquence consacrée à l’e-réputation.

- **16h45 / 17h30 (45 mns)** : Atelier « brainstorming » de recherche des « dix commandements » de l’utilisation d’Internet et des réseaux sociaux.

Intervention de Laurent GHILARDI

Retour sur le choix provisoire des supports et/ou actions de sensibilisation susceptibles d'être réalisés en fin de mandat dans le cadre de la campagne qui sera lancée par le CGJ sur les dangers des réseaux sociaux. Les membres de la commission sont ensuite informés par M. GHILARDI des premières indications fournies par la direction de la communication quant à leur faisabilité et à leur opportunité, tout en précisant que les idées émises peuvent encore évoluer d'ici la fin de l'année scolaire et que le choix définitif devra en dernier lieu être validé par le cabinet du Président du Conseil général.

Propositions des jeunes élus	Réponses de la Direction de la communication
Éviter les supports papiers (excepté les affiches)	Avis favorable
Une application spécifique pour smartphone (jeu)	Sous réserve que le marché public* qui est en cours de préparation soit attribué en septembre 2013, cela est envisageable.
Un support qui « flashe »	Prévoir une mise en page et une création graphique colorées est réalisable.
Une annonce publicitaire ou une bande-annonce à diffuser sur Internet (voire au cinéma) / Un court métrage avec scénario et illustrations	En fonction des besoins exprimés, le prestataire titulaire du marché pour prise de vue et montage est en capacité de proposer des projets plus ou moins évolués graphiquement. Un récapitulatif des coûts sera proposé sachant qu'en fonction de la demande un devis sera nécessaire. **Concernant la diffusion dans les cinémas, elle serait concevable dans le cadre du marché d'achats d'espaces publicitaires. Mais attention, les montants sont très élevés pour ce type d'opération. Si cette option est envisagée, il faudra se renseigner plus précisément.**
Une création sonore (jingle)	Il n'existe pas de marché pour l'enregistrement de ce type de spot publicitaire, il faudra donc entreprendre une consultation publique afin de désigner un prestataire.
Une affiche dans les abribus	Cela est possible dans le cadre des marchés d'impression et d'affichage sur les réseaux des abribus départementaux. Les espaces devront par ailleurs être réservés plusieurs semaines en amont du démarrage de cet affichage.
Mode d'emploi vidéo sur l'usage d'Internet et des réseaux sociaux à poster sur certains réseaux sociaux	Depuis quel compte ? Vers quels contacts ? Sur quels réseaux sociaux ? Pour ce type de campagne de prévention évoquant directement les réseaux sociaux et leurs dangers, peut-être faudrait-il prendre attache avec les réseaux concernés avant la 1ère mise en ligne ? Il serait également nécessaire de voir ce qui a déjà été fait par d'autres organismes pour ce type de campagne.
Le support vidéo devra être répété en boucle	Sur quels médias ?

Observation générale de la Direction de la communication : globalement (excepté pour les affiches), il faudrait réfléchir plus précisément aux modes de diffusion souhaités et au public visé pour chacun des supports, par exemple diffusion sur Internet mais sur quels sites ? Diffusion des spots audio et vidéo dans les collèges ? Campagne de pub sur le web ? D'où sera accessible l'application ? Etc.

Les jeunes élus ayant pris bonne note de ces informations, ils seront amenés à affiner leurs choix à l'occasion des premières réunions de la 2ème année scolaire du mandat (octobre à décembre 2013).

* **Les marchés publics** (contrats administratifs) permettent à l'administration de recourir à une personne publique ou privée (entreprises…) pour répondre à ses besoins en matière de travaux, de fournitures ou de services, nécessaires à l'exécution d'un service public, en échange d'un prix qu'elle acquitte. Ce sont des contrats conclus par l'État et ses établissements publics administratifs (ceux à caractère industriel et commercial en sont exclus) ou les collectivités territoriales (comme le Conseil général par exemple) et les établissements publics locaux. Il existe plusieurs types de marchés publics : les marchés de travaux publics pour la construction de bâtiments publics, les marchés de fourniture nécessaire au fonctionnement de l'administration (ex : papier, équipements divers), les marchés de services pour la réalisation de prestations (ex : création de supports de communication…).

La suite de la séance sera entièrement animée par Mme LANGLET, avec le concours de Mme DURAND et de M.VIVALDA.

- Présentation par Virginie LANGLET d'une revue de presse consacrée aux actualités en lien avec Internet et les réseaux sociaux.
  - *Voir le PowerPoint joint en annexe :* revue de presse des réseaux sociaux – 15 mai 2013

Au cours de cette présentation, il est demandé aux jeunes élus si depuis la dernière réunion ils se comportent différemment sur les réseaux sociaux et Internet et plus précisément s'ils se soucient un peu plus du droit à l'image et, enfin, s'ils se sentent mieux informés que les autres collégiens sur le sujet?

La majorité de l'assistance répond affirmativement à ces questions avec une petite réserve en ce qui concerne le respect du droit à l'image.

Point sur l’expression « troll » (définition et conseils pour mieux l’appréhender).

- **Définition :** message ayant un caractère provocateur pouvant confiner au harcèlement sur Internet.
- **Comment gérer les « trolls » et éviter le harcèlement sur Internet**

- Quand on tient un blog, qu'on poste sur des forums, sur Youtube par exemple, il arrive souvent qu'au bout d'un moment on soit confronté à des « trolls ».

- Un « troll » est un message dont le but n'est pas d'alimenter la discussion par une remarque constructive mais seulement de provoquer. Le but du troll peut être de s'amuser des réactions d'agacement qu'il suscite ou de détruire une discussion sur un forum en obligeant les modérateurs à supprimer un fil de discussion.

- Il arrive même que l’une de ces provocations vire au harcèlement. Un internaute « trolleur » (auteur d’un « troll ») peut retrouver les adresses électroniques d’une personne déterminée, ses différentes contributions sur d'autres plateformes (forums, blogs, vidéos, etc.) et s'en servir pour se moquer voire menacer, d'où l'intérêt d'avoir plusieurs pseudos pour ne pas faciliter ce harcèlement. La personne victime aura à faire face à des commentaires et courriels malveillants et répétitifs. Dans ce cas, il ne faut surtout pas répondre, changer de numéro de portable si les "agresseurs" utilisent les sms, prévenir son fournisseur d'accès internet et sauvegarder les courriels reçus afin d’avoir des preuves pour éventuellement porter plainte.

- La règle d'usage sur internet est "don't feed the troll" (ne nourrissez pas le troll) : ignorez les provocations. En cas de « troll » ou d'un début de harcèlement, la règle d'or est donc de ne pas répondre. En effet, une réaction amènera le « trolleur » à continuer alors qu’en règle générale, en l'absence de réaction, le « troll » disparaîtra de lui-même et le harcèlement cessera de la même façon. Si ce n'est pas le cas, on peut porter plainte auprès des services de police.

- **Attention** : pirates et « trolleurs » sont différents. Les jeunes élus décrivent les « trolleurs » comme des gens qui expriment ce qu’ils ressentent de façon désabusée et qui se cachent derrière un écran par lâcheté car c’est plus facile.



Il est demandé aux membres de la commission qui le souhaitent d’imaginer et de dessiner un « troll » qui pourrait éventuellement apparaître sur un des supports de communication et de sensibilisation de la future campagne CGJ (A rendre en octobre 2013 lors de la 1ère réunion de la 2ème année scolaire du mandat).

Atelier de questions et réponses avec les jeunes sur les réseaux sociaux, en particulier sur leur emploi et sur le rapport qu'entretiennent les utilisateurs avec eux (une définition de ce qu'est un réseau social sera également recherchée afin notamment de mieux cerner les fondements de leur succès).

Questions	Réponses des jeunes élus
Définition d'un réseau social ?	Prison, endroit où quand tu n'as rien à faire tu fais quelque chose, biographie, échange, observer la vie des gens, arnaque, site qui ne sert à rien.
Pourquoi les réseaux sociaux ont-ils autant de succès ?	Il y a toujours un truc à voir, tout le monde est dessus, on peut retrouver ses amis, pour la popularité, pour se donner un genre, pour communiquer avec les amis.
Comment bien utiliser un réseau social ?	En le connaissant, en lisant les conditions d'accès (rechercher des mots-clés), avec prudence et en faisant attention.
Qu'est-ce que l'utilisation d'un réseau social apporte ?	Savoir ce qui ce passe à l'instant présent, être au courant de l'actualité en fonction de nos centres d'intérêt, occupation/compensation de l'ennui, se faire des amis, connaître la vie des gens, garder le contact avec des personnes qui sont loin de nous.
Qu'est-ce l'utilisation d'un réseau social n'apporte pas ?	Le contact réel, le vrai visage des gens, la culture.
Les réseaux sociaux modifient-ils les relations entre les gens ?	OUI à la majorité, car les échanges sont facilités via un écran. Non pour quelques-uns, car si je n'aime pas quelqu'un dans la vraie vie, je ne l'aime pas non plus sur Facebook.
Quelle construction identitaire ?	On peut changer son identité, se créer un avatar ou un égo (mini-moi ou double moi), on peut déformer ou amplifier la réalité à son avantage, d'où la construction d'une identité numérique.

Séquence consacrée à l'e-réputation, aux problèmes qu'elle peut engendrer ainsi qu'aux conseils permettant de bien la gérer dans le but d'éviter ou de résoudre les difficultés qui peuvent se présenter.

*Virginie LANGLET débute la séquence avec une citation de Friedrich NIETZSCHE : **« Il est plus facile de garder intacte sa réputation que de la blanchir quand elle est ternie »** et fait référence à l'histoire d'Achille. Ce dernier, fils de Thétis et de Pélée, roi de la Phthiotide, naquit à Larisse, ville de Thessalie, sise sur les bords du Pénée. A sa naissance, Thétis, sa mère, l'avait plongé dans l'eau du Styx et l'avait rendu invulnérable, excepté au talon par lequel elle le tenait. **Il avait donc une réputation d'invulnérabilité, mais également celle d'avoir un point faible.***

- **Qu'est-ce que l'e-réputation?**

  - L'e-réputation est l'impression que produisent auprès des internautes les informations disponibles sur Internet vous concernant.

  - Ces informations peuvent prendre différentes formes: commentaires, articles, photos, vidéos, etc.

  - Votre e-réputation peut donc vous aider dans la vie en vous rendant par exemple plus visible mais aussi vous gêner si vous laissez des informations compromettantes accessibles à tous.

  - Une e-réputation ne se contrôle pas totalement.

  - Elle se construit, s'enrichit et évolue en permanence en fonction des contenus qui sont créés et partagés par les internautes.

- **Des astuces pour anticiper/résoudre les problèmes :**

  - Vérifier régulièrement sa e-réputation en cherchant son nom sur internet (Google, Bing, qwant…) ;

  - Trier régulièrement ses amis/contacts sur les réseaux sociaux et ne pas culpabiliser de refuser une demande ;

  - Retirer les «J'aime » de statuts, photos ou pages que vous n'aimez plus ou qui peuvent vous porter préjudice ;

  - Décider à l'avance de ce qui doit rester privé ou non en créant des groupes (amis, connaissances, famille…) ;

  - Éviter de rendre accessible à tout le monde vos albums photos et ne dévoiler pas tout sur votre vie privée, vos opinions politiques ou religieuses ou toutes autres informations compromettantes ;

  - Désactiver les profils et sites Internet dont vous ne vous servez plus ;

  - Soigner votre apparence, ne pas publier de photos vulgaires : Une bonne photo de vous est une première impression qui peut être bien plus forte que les mots.

E-réputation (Suite)

Observations des jeunes élus

- Tous les jeunes élus approuvent la citation de *Friedrich NIETZSCHE* et donnent la définition suivante de l'e-réputation : C'est l'image que tu donnes, ce que les gens pensent de toi. Par conséquent, il faut faire très attention à ce que l'on publie !

- Virginie LANGLET indique qu'il existe des sociétés spécialisées dans le nettoyage d'e-réputation qui négocient avec les réseaux sociaux (ou les moteurs de recherche…) pour les personnes qui veulent bénéficier du droit à l'oubli. Mais, comme le fait remarquer une des membres de la commission, on ne peut malheureusement pas effacer tous les contenus (photos, commentaires…) donc il vaut mieux être vigilant avant de publier.

  De plus, Mme LANGLET met en garde les conseillers généraux jeunes sur les nombreuses arnaques à la Webcam, en leur précisant que les personnes qui se sont fait piéger ont subi des chantages financiers afin que les vidéos gênantes dont ils étaient les principaux acteurs ne soient pas diffusées sur les réseaux sociaux.

Atelier « brainstorming » de recherche des « dix commandements » de l'utilisation des réseaux sociaux et d'Internet.

Cette séquence permettra notamment de travailler sur le contenu des futurs supports de communication et de sensibilisation à déterminer à l'issue du 1er trimestre de la deuxième année scolaire du mandat (2013-2014).

- **Les 21 conseillers généraux jeunes présents ont été répartis en 4 groupes :**
  - ***Groupe 1 :*** *Esméralda BEN BELGACEM, Marine CHEMIN, Alexia MILOSEVIC et Antoine MARTIN.*
  - ***Groupe 2 :*** *Axel SCHNITZENBAUMER, Lorenzo MARREROS, Laura MARKOV, Thiéfaine BRETON et Massinissa ZEROUAL.*
  - ***Groupe 3 :*** *Margaux PARENT, Kévin LE, Thi-Maï LAURENT, Sarah AMRANI et Marie MORELLI.*
  - ***Groupe 4 :*** *Rudy ATTUEL, Camille LALOUX, Cécilia ARTUS, Emma GRAFF et Tatiana REBMANN.*

Le résultat de la réflexion menée lors de cette séquence, très productive, ne sera pas communiqué dans l'immédiat, d'une part, pour ne pas le dévoiler avant sa diffusion dans les collèges et, d'autre part, car ces travaux seront encore amenés à évoluer lors des prochaines réunions et devront par ailleurs être soumis à la validation des membres du comité de pilotage.

À NOTER

- *Le prochain rendez-vous de la commission 1 « santé, solidarité et éducation » aura lieu pour la traditionnelle journée de sensibilisation sur le terrain le lundi 24 juin 2013 à Nice, de 9h30 à 17h30 environ (voir le programme ci-dessous).*



Journée de sensibilisation de la commission 1 « Santé, solidarité et éducation »
La protection de la vie privée sur Internet et les dangers des réseaux sociaux

Lundi 24 juin 2013 à Nice
Cinéma Mercury (matin) / École des Parents-Maison des Enfants (après-midi)

Programme

9H30 Accueil au cinéma Mercury par l'équipe d'encadrement du CGJ et présentation des partenaires qui animeront la journée [1]

9h40 Allocution de M. Eric CIOTTI, Président du Conseil général, photo presse et ouverture des travaux

10H00 Projection du film « The Social Network » de David Fincher (qui revient sur la création du réseau social Facebook par un étudiant de Harvard, Mark Zuckerberg)

12h00 Débat avec les jeunes à l'issue du visionnage mené par Virginie LANGLET et les différents partenaires

13h00 Déjeuner (panier-repas) sur la colline du Château

14h15 Arrivée à l'École des Parents-Maison des Enfants et formation de 2 groupes pour les ateliers de l'association Initiadroit et de l'équipe académique de sécurité du Rectorat consacrés à la thématique « Les adolescents face à Internet »

14h30 Groupe 1 : Association Initiadroit / Caroline BELOTTI / L'adolescent et ses obligations et responsabilités sur Internet
Groupe 2 : Équipe académique de sécurité du Rectorat / Sandrine ORSATTI et Arnaud PICAT / Les dangers rencontrés sur Internet

15H20 Groupe 1 : Équipe académique de sécurité du Rectorat
Groupe 2 : Association Initiadroit

16h10 Pause

16h25 Atelier de l'association Initiadroit avec l'ensemble du groupe sur le thème « L'adolescent victime : quels droits à sa disposition et comment les exercer ? »

17h00 Bilan de la journée

17h30 Fin de la séance

---

(1) Les partenaires :

- Virginie LANGLET : Correspondante Informatique et Libertés du Conseil général
- Pascaline DURAND et Manuel VIVALDA : École des Parents-Maison des Enfants
- Jean-Marie BERNARD, Sandrine ORSATTI et Arnaud PICAT : Équipe académique de sécurité du Rectorat
- Caroline BELOTTI : Association Initiadroit
- Stéphane DI-SCALA : Brigade de Prévention de la Délinquance Juvénile